

6502Ways

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1000 euros

Siège social : 200 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT

944 188 531 RCS PARIS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18/08/2026

Le 18 aout 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Sébastien RANDOUX, associé unique de la société 6502Ways, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 200 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 944 188 531, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social de 200 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT au 27 rue Lafouge 94250 GENTILLY, à compter du 1er septembre 2026.

Deuxième décision

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social, qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 27 rue Lafouge 94250 GENTILLY."

Le reste de l'article reste sans changement.

Troisième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Sébastien RANDOUX

